



DÉPLOYER LA DÉMARCHE PAAM – Expérimentation et Accompagnement en Région Hauts de France

Restitution régionale 17 JANVIER 2024



Bienvenue à tous

Si vous souhaitez intervenir, plusieurs possibilités :

- Utilisez le chat
- Inscrivez votre question dans la partie Q/R
- Levez la main pour que nous réactivions votre micro

Des temps d'échanges sont prévus . Le support sera disponible sur nos pages respectives ainsi que le replay

Le PAAM, c'est QUOI?

Le PAAM ou le **Patient en Auto-Administration de ses Médicaments,**

c'est:

- donner la possibilité à un **patient volontaire** de s'administrer lui-même **tout ou partie des médicaments** qui lui sont prescrits au cours de son hospitalisation;
- seul ou accompagné ;
- sous réserve d'une **décision médicale favorable en accord avec l'équipe de soins** ;
- tracée dans le dossier du patient.



LES ENJEUX DU PAAM



« le bon médicament, selon la bonne dose, au bon moment, selon la bonne voie d'administration et de manière continue dans le temps » .



Autonomie

Affirmer l'autonomie du patient et maintenir ou renforcer la compétence du patient à prendre ses médicaments tels que prescrits



Equipe pluriprofessionnelle

Renforcer le travail en équipe pluriprofessionnelle



Continuité

Réduire les risques d'erreur lors de la sortie des patients de l'établissement en favorisant la continuité des traitements qu'il a l'habitude de prendre



Adhésion

Améliorer la compréhension du patient des médicaments qu'il doit prendre et renforcer son adhésion au traitement.



Sécurisation

Sécuriser cette situation qui est considérée à risque dans le processus de prise en charge médicamenteuse

Où mettre en œuvre le PAAM?

- Toute structure sanitaire **volontaire** : établissement, service, patient.
- Peut être appliqué aux **différents séjours et secteurs d'activité** y compris USLD, HAD, psychiatrie, SSR, dialyse, pédiatrie..
- Peut se déployer de manière priorisée dans certains services de soins selon
 - les niveaux de maturité existants,
 - les organisations,
 - la présence de pharmaciens cliniciens
- **IMPLICATION DE TOUS LES ACTEURS** : Direction , Médecins, Sages-femmes , Pharmaciens, Infirmier(e)s, Aides-soignants ...

page dédiée : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3367704/fr/le-patient-en-auto-administration-de-ses-medicaments-en-cours-d-hospitalisation



PAGE DEDIEE HAS

HAS

Toutes nos publications | Sécurité du patient | Organisation des soins | Évaluation des actes professionnels

Date de validation : juillet 2022
Documents : 18

TÉLÉCHARGER LE GUIDE

Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE - Mis en ligne le 14 oct. 2022

ÉCOUTER | AJOUTER À MA SÉLECTION

L'évolution de la réglementation concernant l'administration des médicaments (Arrêté du 10 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé) apporte une réponse à l'engagement du patient dans ses soins et en particulier pour l'auto-administration de ses médicaments. Un cadre pour sécuriser cette pratique est proposé par la HAS qui publie une recommandation et une boîte à outils à destination des professionnels de santé.

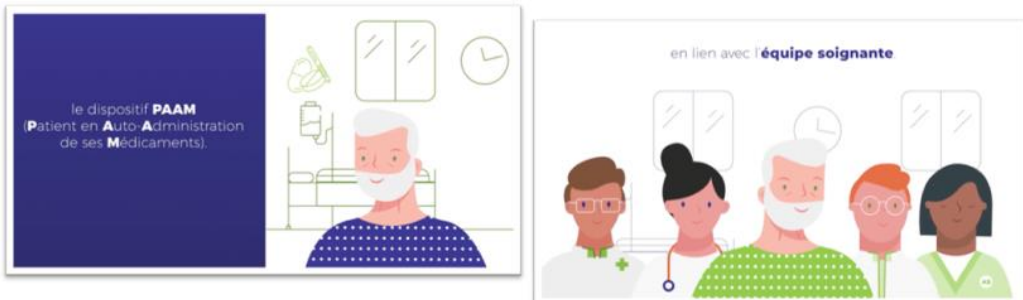
RECOMMANDER
LES BONNES PRATIQUES

RECOMMANDATION Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation (PAAM)

Validé par le Collège le 21 juillet 2022

VIDEOS DE SENSIBILISATION POUR PROMOUVOIR LA DÉMARCHE

- [Patient en Auto-Administration de ses Médicaments \(PAAM\) - VERSION PROFESSIONNEL DE SANTE](#)



- [Patient en Auto-Administration de ses Médicaments \(PAAM\) - VERSION PATIENT](#)

Lien PRO : <https://www.youtube.com/watch?v=v8sjBcrU5KE>

Lien PATIENT:
<https://www.youtube.com/watch?v=53eMn4Xke-o>

- [Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation \(PAAM\)](#)
- [Patient en auto-administration de ses médicaments \(PAAM\) en hospitalisation \(Synthèse\)](#)
- [Outil 1 Support d'information et engagement du patient PAAM proposé par un établissement](#)
- [Outil 2 Fiche de recueil des informations pour l'inclusion et suivi du patient à l'auto-administration de ses médicaments](#)
- [Outil 3 Grille à remplir par le patient](#)
- [Outil 4 Recueil critères inclusion PAAM Fichier Excel VD](#)
- [Outil 5 Engagement pour l'auto-administration du patient diabétique pendant l'hospitalisation](#)
- [Outil 6 Pacte d'engagement](#)
- [Outil 7 Check list lancement du PAAM](#)

- [Outil 8 Exemple plan de prise PAAM](#)
- [Outil 9 Exemple d'un livret pour le patient PAAM](#)
- [Outil 10 Grille d'audit du dispositif PAAM](#)
- [Outil 11 Questionnaire expérience patient PAAM](#)
- [Outil 12 Évaluation du dispositif PAAM](#)
- [Outil 13 FAQ Patient en Auto-Administration de ses Médicaments \(PAAM\)](#)
- [Outil 14 Exemples patients hors PAAM ou PAAM sur périmètre limité](#)
- [Outil 15 MÉMO patient en auto-administration de ses médicaments](#)
- [L'auto-administration des médicaments par le patient hospitalisé – Note de cadrage](#)



Outil 2 Fiche de recueil des informations pour l'inclusion et suivi du patient à l'auto-administration de ses médicaments

Exemple de guide d'entretien

Étiquette patient

Date :

Service :

Entretien réalisé par :

Objectifs : Recueillir les critères d'inclusion obligatoires du patient pour médicaments

Vous prenez habituellement des médicaments chez vous à la maison, tout ou partie de vos médicaments tout en étant hospitalisé ?

Oui Non Ne sais pas

☛ Si oui ou ne sais pas, poursuivre

Vos habitudes de vie à domicile

A. Quelle est la gestion des médicaments à domicile ?

- Préparez-vous vous-même les médicaments que vous devez prendre
 - Si non, faire préciser par qui ? Tous les jours, ponctuellement ?
- Utilisez-vous un pilulier ?
 - Si oui, il est préparé pour la journée, pour la semaine ?
 - Si non, autre moyen, précisez ? À partir des boîtes ? Sans modification ?
- Avez-vous des difficultés avec certains médicaments, pour les avaler, etc. ?
- Quelqu'un est-il présent avec vous au moment où vous devez les prendre ?
- Où rangez-vous vos médicaments à la maison ? (stock mutualisé, séparé)

Vos compétences relatives à vos médicaments

Pouvez-vous nous dire quel(s) médicament(s) vous prenez, pourquoi vous les prenez, combien de fois par jour, etc.

Connait ses médicaments (sait les nommer par leur nom) Oui Non

Sait indiquer la dose Oui Non

Sait indiquer à quel moment les prendre Oui Non

Sait dire pourquoi il prend ce médicament Oui Non

Peut lire l'ordonnance ou le plan de prise, l'étiquette Oui Non

Manipule les médicaments sans problème (ex. déblisterer, ouvrir les emballages) Oui Non

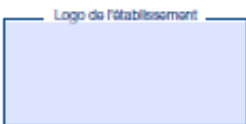
A la faculté de s'exprimer pour comprendre et se faire comprendre Oui Non

Nombre total de oui =

Score 7-6 = Compétence élevée

Score 5-3 = Compétence modérée

Score 2-0 = Compétence faible



En cours d'hospitalisation Prendre ses médicaments de façon autonome

Février 2023

Vous avez l'habitude de gérer vos médicaments chez vous ?

Vous souhaitez saisir l'occasion de votre séjour à l'hôpital pour apprendre à gérer vos médicaments dans un contexte sécurisé ?

L'équipe soignante vous propose de prendre vos médicaments de façon autonome durant votre séjour.



Quel est le principe ?

→ Lorsque vous êtes hospitalisé, l'établissement qui vous accueille est responsable de vos traitements : il doit s'assurer que vous prenez le bon médicament, à la bonne dose et au bon moment. C'est pourquoi, en général, ce sont les équipes soignantes qui les préparent et vous les donnent.

Cela concerne tous les médicaments prescrits : ceux éventuellement prescrits lors de votre hospitalisation et ceux que vous avez l'habitude de prendre chez vous, quelle que soit leur présentation : des gélules, des comprimés, des piqûres, des inhalations, des applications sur la peau, des gouttes, des sirops, etc.

→ Depuis octobre 2022, la législation permet aux équipes soignantes de proposer aux personnes hospitalisées de prendre leurs médicaments de façon autonome ; cela s'appelle « l'auto-administration des médicaments ». Cependant, vous n'y êtes pas obligé. C'est à vous d'exprimer si vous avez envie de prendre seul vos médicaments ou pas.

→ Si vous êtes volontaire, l'équipe soignante (le médecin, l'infirmière ou le pharmacien) sera là pour vous accompagner.

La possibilité qui vous est offerte de gérer vos traitements repose donc sur une relation de confiance entre vous et l'équipe soignante.

Comment la décision est-elle prise ?

1^{er} temps

La possibilité de prendre seul vos médicaments vous est offerte.

Si vous exprimez votre accord pour être associé à la prise de vos médicaments, l'équipe soignante fait le point avec vous pour s'assurer que :

- vous connaissez bien les médicaments qui vous sont prescrits : vous les reconnaissez et savez à quoi servent ;
- vous savez bien les préparer et les prendre.

Une période d'apprentissage sera peut-être nécessaire.

2^e temps

Le médecin qui s'occupe de vous doit donner son accord.

Il tiendra compte de votre état général (taïgue, fièvre, etc.) et des difficultés que vous pourriez rencontrer.

En effet, dans certaines situations, prendre ses médicaments de façon autonome à l'hôpital n'est pas approprié, même si vous avez l'habitude de le faire chez vous.

3^e temps

Vous êtes consulté pour déterminer quels sont précisément les médicaments que vous prendrez seul durant votre hospitalisation ; il peut s'agir de la totalité de vos médicaments ou d'une partie seulement.

Des explications vous sont fournies sur la manière dont les choses sont organisées en pratique dans le service.

Concrètement

→ C'est l'hôpital ou la clinique qui vous fournit tous vos médicaments ; vous ne devez pas apporter les médicaments de chez vous (sauf indication contraire). Un pilulier peut vous être proposé pour les ranger (boîte avec des petits cases correspondant aux jours de la semaine).

→ Les médicaments qui vous sont remis dans votre chambre sont stockés dans un lieu sécurisé qui vous est indiqué par l'équipe, à l'aide d'un coffre par exemple. Ils sont alors sous votre responsabilité.

→ Vous vous engagez à prendre les médicaments selon les indications de l'équipe soignante (doses prescrites, fréquence des prises, etc.). Un aide-mémoire des médicaments à prendre (plan de prise) ainsi qu'une fiche d'engagement peuvent vous être remis.

→ Vous pourrez vous lancer progressivement, d'abord sous la surveillance de l'équipe soignante, puis de façon plus autonome.

→ Il faudra tenir un journal quotidien de vos prises pour que l'équipe puisse vérifier que tout se passe bien, veiller votre sécurité et répondre à vos questions.

→ N'hésitez pas à signaler toute difficulté que vous rencontrerez.

À tout moment, vous pouvez renoncer à prendre vos médicaments de façon autonome. Parlez-en à votre équipe soignante qui prendra le relais.

De son côté, l'équipe soignante peut décider de reprendre la main si elle l'estime nécessaire. En effet, la bonne prise des médicaments reste sous la responsabilité de l'hôpital ou de la clinique, même quand vous les prenez seul.

Qui contacter ?

→ Si vous êtes intéressé ou si avez des questions à ce sujet, adressez-vous à votre médecin ou à l'équipe soignante.

Contact(s) utilis(e) au sein de l'établissement :

Pour aller plus loin

→ [Arrêté du 10 octobre 2022](#) relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé. Journal officiel.

→ [Qu'est-ce qu'un médicament ?](#) Ministère chargé de la Santé.

→ [Patient en auto-administration de ses médicaments \(PAAM\)](#) - pour les patients - Vidéo - OMéDIT Bretagne.

→ [Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation](#) - Haute Autorité de Santé - Guide destiné aux équipes hospitalières.



Ce document a été élaboré par la HAS à partir du guide « [Le patient en auto-administration de ses médicaments en cours d'hospitalisation \(PAAM\)](#) » et relu par des professionnels et associations de patients et d'usagers concernés par le sujet. Il a été rédigé selon les consignes en vigueur et les connaissances disponibles à la date de sa publication qui sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données. Pour plus de précisions concernant les participants ou la méthode d'élaboration, vous pouvez consulter la fiche « [Méthode d'élaboration - participants](#) » associée à ce document sur le site de la HAS.

Toutes nos publications sont téléchargeables sur www.has-sante.fr

Eligibilité du patient au Patient en Auto-administration Médicamenteuse (PAAM)

1ère étape



Eligibilité du patient au Patient en Auto-administration Médicamenteuse (PAAM)

2ème étape

Ses habitudes de
gestion
médicamenteuse

Le souhait du patient

Les facteurs de
risque du patient

L'évaluation de ses
« compétences »

Evaluation de
ses
connaissances

Evaluation de sa
capacité à faire

L'évaluation des
médicaments
dont la complexité
médicamenteuse

L'évaluation de
l'adhésion du patient vis-
à-vis de la prise de ses
médicaments

L'environnement en HAD

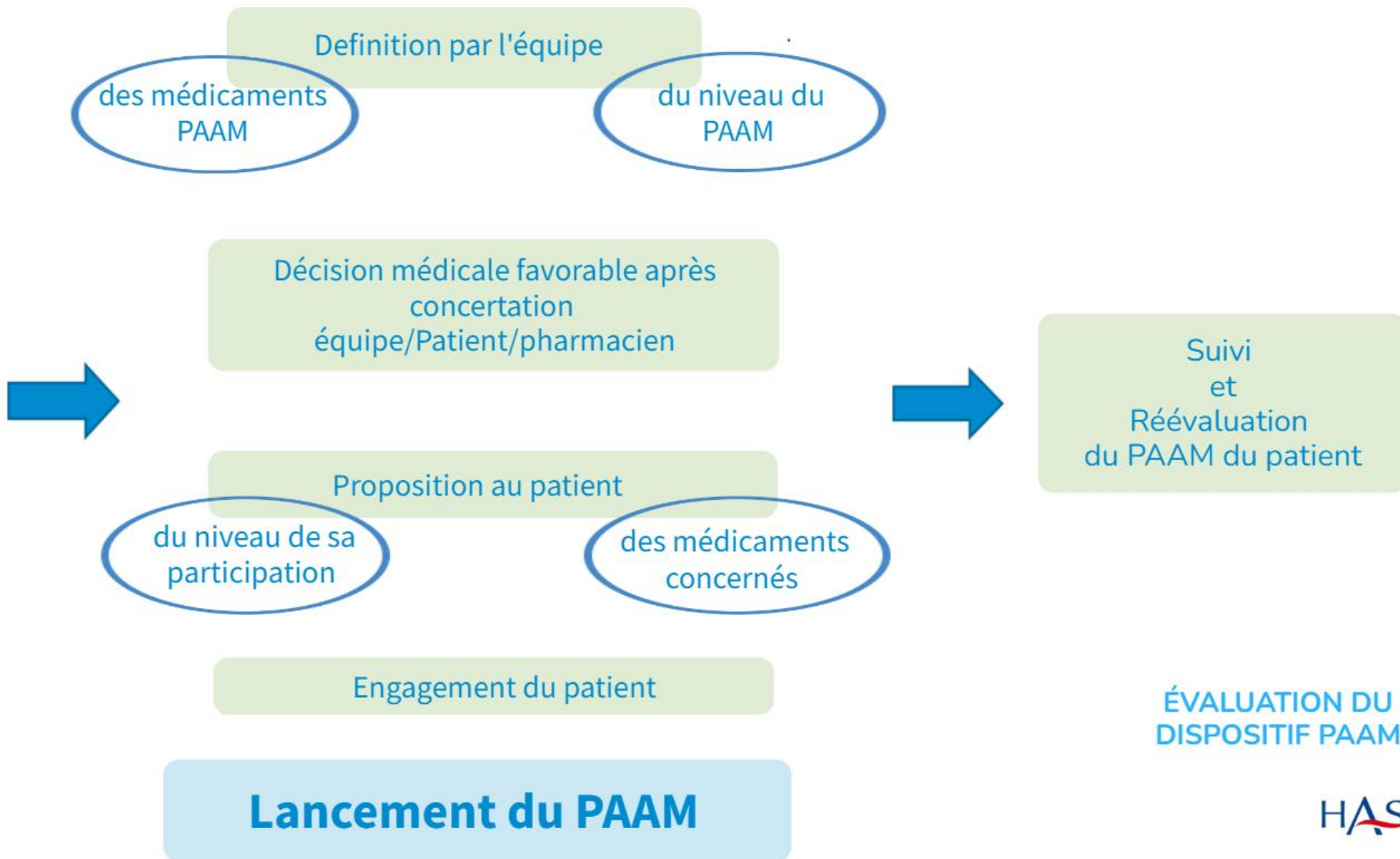


Quel est le choix du patient ?

Comment le patient gère ses médicaments à domicile ?

Quels sont les facteurs de risque du patient, ses compétences son adhésions médicamenteuses ?

En HAD, comment est son environnement ?





NIVEAUX du PAAM

Récapitulatif des activités par niveau d'implication du patient



2

1

0

PATIENT HORS PAAM

- Le patient n'est pas éligible à un PAAM.
- L'administration des médicaments est alors réalisée par l'infirmière.
- Une réévaluation ultérieure au PAAM est possible

LE PATIENT PARTICIPE AU PAAM AVEC UN ACCOMPAGNEMENT

- Le patient participe au PAAM pour tout ou partie des médicaments
- Il bénéficie d'un accompagnement en vue de renforcer ses compétences et/ou de renforcer son adhésion.
- Le patient contrôle, prépare et s'auto-administre les doses de médicaments sous la supervision d'une infirmière.
- L'infirmière assure l'enregistrement de la prise des médicaments en temps réel sur le support unique de prescription/dispensation.

PATIENT AUTONOME

Le patient participe au PAAM sans restriction:

- pour prendre seul tout ou partie des médicaments prescrits
- pour maintenir ses compétences et son adhésion et son autonomie.

Le patient :

- dispose des médicaments définis dans le PAAM et de son plan de prise (ou tout autre support);
- contrôle, prépare et s'auto-administre les médicaments PAAM selon le plan de prise, qui lui a été remis
- assure l'enregistrement de la prise des médicaments sur le plan de prise.

L'IDE assure la traçabilité de la prise dans le système d'information



CHRONOLOGIE DU PROJET PAAM EN REGION HDF



Janvier 2023

Juin 2023

Novembre -
Novembre 2023

1

Présentation PAAM
en Région HDF
+
Sollicitation des
établissements
et des équipes

3

Réalisation d'un
état des lieux
Validation des 1ers
plans d'actions

5

Débriefing et
partage
d'expériences en
Région

Mars 2023

Juillet -
Octobre 2023

2

Sélection en Région
d'un nombre limité
d'expérimentateurs

4

Déploiement et
suivi des actions
Aide au choix des
actions

Restitution
Régionale
HDF
JANVIER 2024

RESTITUTION HAS
21 MARS 2024

Formalisation
de
l'engagement



1^{ère} étape : Janvier 2023 – Webinaire régional PAAM

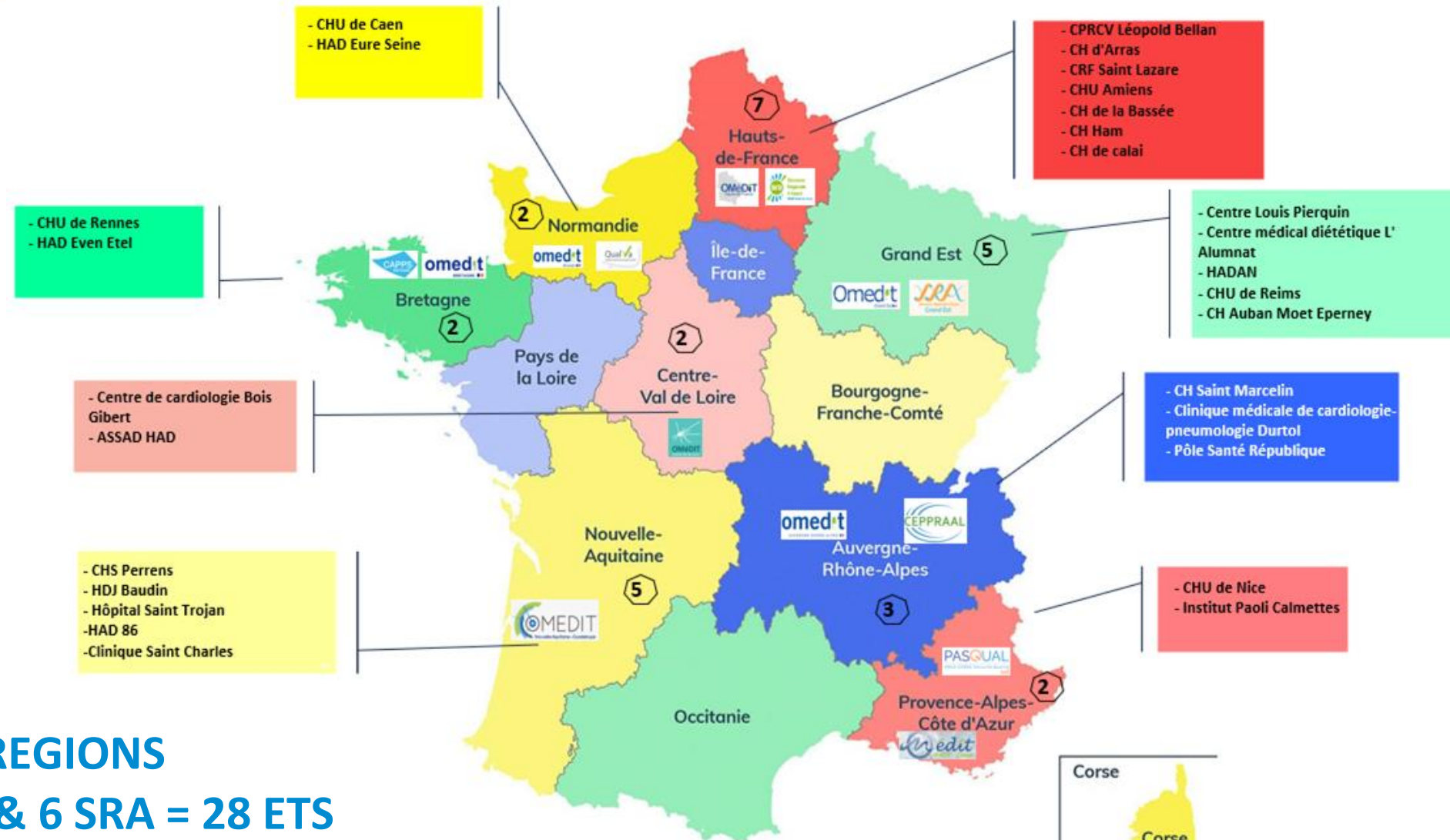
- Réalisation d'une **FAQ complémentaire** validée HAS
- Appel à candidature à l'expérimentation

2^{ème} étape : sélection des ES accompagnés (Mars)

3 MCO MATERNITE et 4 SSR = **7 ES accompagnés en Région**

- CHU AMIENS
- CH ARRAS
- CH CALAIS
- CRF ST LAZARE
- CH LA BASSEE
- CH HAM
- CRPCV BELLAN

Les ES ACCOMPAGNÉS AU NATIONAL



8 REGIONS

8 OMÉDIT & 6 SRA = 28 ETS

- Création
 - d'une grille d'état des lieux dédiés au PAAM
 - d'une liste des pré-requis à chaque étape
 - d'un support d'aide aux ES pour présentation et déploiement en interne
- Réunions en visio individualisée établissement, visites sur site et rencontres des équipes projets , points étape à 3 mois sur des actions définies et personnalisées*
- Rencontres mise en commun avec partage d'expérience entre les ES
- Point étapes HAS

ETAT DES LIEUX PERSONNALISÉ AUX DIFFÉRENTES ÉTAPES → PRIORISATION DES ACTIONS

Juillet -
Octobre 2023

4

Déploiement et
suivi des actions
Aide au choix des
actions

A garder

Qu'est-ce qui fonctionne bien et que nous pourrions continuer dans le cadre du PAAM ?



A améliorer

Dans ce que nous faisons habituellement, qu'est-ce qui doit être amélioré, dans le cadre du PAAM ?



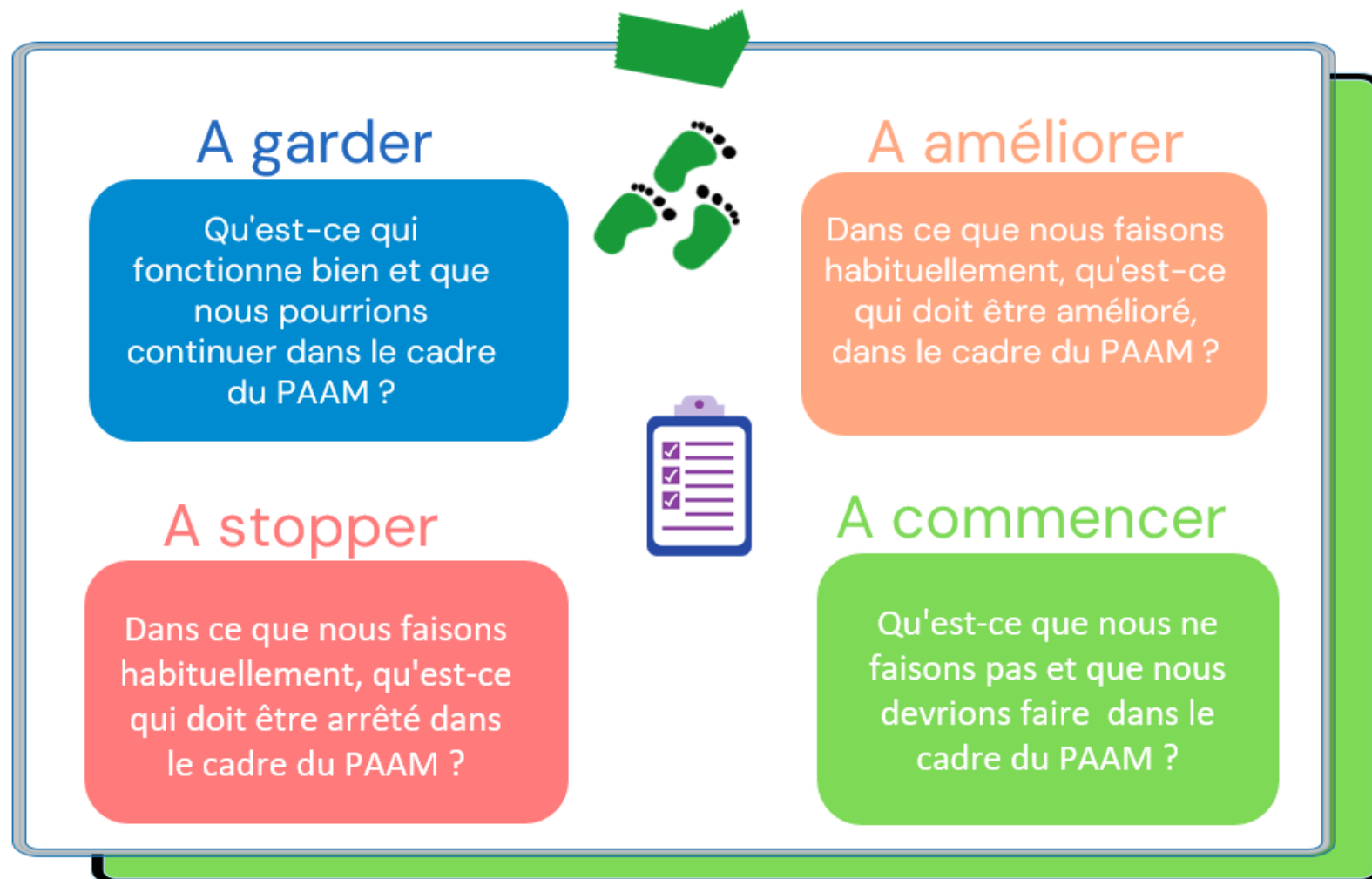
A stopper

Dans ce que nous faisons habituellement, qu'est-ce qui doit être arrêté dans le cadre du PAAM ?

A commencer

Qu'est-ce que nous ne faisons pas et que nous devrions faire dans le cadre du PAAM ?

- Evaluation de l'autonomie et inclusion du patient
 - La prescription
 - La dispensation
 - L'administration : étapes préparation, distribution et stockage
 - L'administration : étapes de traçabilité
- + *RESSENTI ÉQUIPES*
- + *RESSENTI PATIENTS*





EVALUATION DE L'AUTONOMIE ET INCLUSION DU PATIENT :

Qui ? Comment ? A quel moment ? A quelle fréquence ? Niveau PAAM ? Médicaments éligibles ? Décision de l'équipe ? Consentement du patient ? Support ?



A garder

Mater : traçabilité de l'autonomie de la patiente à chaque poste
SSR : évaluation pluriprofessionnelle de l'autonomie et prise en compte de l'ensemble des traitements

- Fiche de recueil des informations pour inclusion du patient + suivi
- Engagement du patient
- Traçabilité de la décision de l'équipe d'inclusion PAAM
- Tracer / Visualiser facilement la notion de GESTION EN AUTONOMIE DU PATIENT au sein du DPI

EVALUATION DE L'AUTONOMIE ET INCLUSION DU PATIENT : Qui ? Comment ? A quel moment ? A quelle fréquence ? Niveau PAAM ? Médicaments éligibles ? Décision de l'équipe ? Consentement du patient ? Support ?

A améliorer

- Finaliser le protocole / livret ES dédié au PAAM
- Intégrer l'information sur le PAAM dans les livrets d'accueil patient
- Affichage dans le DPI du niveau d'autonomie

EVALUATION DE L'AUTONOMIE ET INCLUSION DU PATIENT : Qui ? Comment ? A quel moment ? A quelle fréquence ? Niveau PAAM ? Médicaments éligibles ? Décision de l'équipe ? Consentement du patient ? Support ?

A commencer

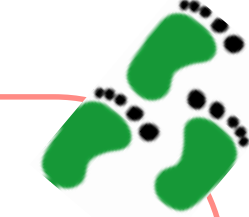
- Recueil des infos pour inclusion
- Pacte d'engagement
- Visualisation patients inclus dans le DPI (par tous les acteurs)
- Fiche d'information patient (e)
- Définition des médicaments éligibles



LA PRESCRIPTION :

Système d'information, prescription de l'ensemble des médicaments, gestion des modifications de traitement, mise à jour de la prescription ...

- Concerne tous les médicaments prescrits pendant le séjour à l'hôpital = médicaments de traitement habituel maintenus pendant l'hospitalisation + autres médicaments liés à l'hospitalisation



A améliorer

- Recueil des traitements personnels
- Intégration du traitement personnel à la prescription dans le DPI
- Prescription des médecins spécialistes

Attention aux différents corps de métier habilités à prescrire : médecin spécialiste , SF, IPA ...

- **arrêté du 31 mars 1999** relatif à la prescription, à la dispensation et à l'administration des médicaments soumis à la réglementation des substances vénéneuses dans les établissements de santé, les syndicats interhospitaliers et les établissements médico-sociaux disposant d'une pharmacie à usage intérieur indique, en son article 17, qu'« aucun médicament ne peut être mis ou laissé à la disposition des patients en dehors de ceux qui auront été prescrits et dispensés dans l'établissement. Les médicaments, dont les patients sont munis à leur entrée, leur sont retirés sauf accord des prescripteurs ».
- **arrêté du 6 avril 2011** relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé, où dans son article 13 « la gestion du traitement personnel du patient » il est rappelé qu'« il ne devra être mis ou laissé à la disposition des patients aucun médicament en dehors de ceux qui leur auront été prescrits dans l'établissement ».
- **Guide PAAM** (p25) : extrait ci-dessous -Points de vigilance prescription

Les traitements de fond du patient peuvent être ciblés par le PAAM :

1. *Le traitement de fond est maintenu par le médecin en charge de l'hospitalisation et les médicaments sont disponibles à la pharmacie. Si le patient est éligible, alors, le traitement de fond peut faire partie des médicaments PAAM*
2. *Le traitement de fond est maintenu par le médecin en charge de l'hospitalisation, mais les médicaments ne sont pas disponibles à la pharmacie et il n'est pas envisagé de substitution. Alors, si le patient est éligible, le PAAM peut concerner ces médicaments en ayant recours au traitement personnel, le temps pour la pharmacie de s'approvisionner*
3. *Le traitement de fond n'est pas maintenu par le médecin en charge de l'hospitalisation ; dans ce cas, il n'est pas dans le PAAM »*

- **la fiche pédagogique PECM**

Évaluation de la prise en charge médicamenteuse selon le référentiel de certification HAS Décembre 2020 – qui reprend les éléments suivants :

Selon le type de prescriptions : entrée, sortie, ambulatoire, ...

Afin d'assurer la continuité médicamenteuse

- À l'entrée : le traitement personnel complet du patient, mis en place antérieurement à son hospitalisation, doit être pris en compte, validé par un médecin et prescrit en fonction de l'état clinique du patient et de son motif d'hospitalisation.
- À la sortie : le traitement de sortie du patient doit être rédigé dans la lettre de liaison.]
- Pour les patients « vulnérables » un tableau comparatif des traitements de l'entrée et de la sortie doit être formalisé et expliqué au patient et à son entourage.

LA DISPENSATION:



analyse de la prescription, préparation, délivrance, etc.)- quelle organisation est en place (globale, nominative, journalière, pilulier ou pas, sachet..)

- Identification du patient PAAM
- Choix des médicaments PAAM
- Quelles modalités de préparation des médicaments ? Vigilance sur l'identification des médicaments jusqu'à leur prise

A garder

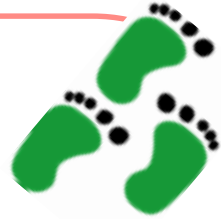
- La préparation avec la prescription médicale des traitements
- La dispensation en pilulier individuel

A commencer

- L'identification des formes non unitaires pour dispensation
- Achat complémentaire de piluliers

L' ADMINISTRATION :

Étapes préparation,
distribution et stockage



Identitovigilance ,
Distribution , Stockage
sécurisé en chambre



A commencer

- Remise du plan de traitement au patient
- Sécurisation du traitement en chambre
- Mise en place du pilulier / 24h

A stopper

- La « déblistération » à l'avance des traitements sous formes non unitaire
- Pilulier demeurant sur l'adaptable faute d'espace de rangement sécurisé



L' ADMINISTRATION : Étapes de TRAÇABILITÉ

remise du traitement, contrôle
des prises par le patient et
traçabilité administration /
non- administration dans le DPI

- Evaluation par l'équipe de la prise effective des traitements par le patient en autonomie
- Traçabilité à posteriori : infirmière/ équipe du service contrôle (à fréquence définie en équipe) le remplissage du plan de prises et trace l'auto-administration dans le DPI
- Le patient respecte les heures de prise, les doses et la durée du traitement prescrit
- Le nombre de prises restant dans le pilulier est cohérent avec le plan de prise au moment du contrôle
- Le patient respecte les consignes de stockage sécurisé dans la chambre (casier à clé dans votre placard fermé à clé) . Pas de traitement laissé à portée (armoire fermée à clé, pas de médicaments hors de l'armoire en dehors des prises)

L' ADMINISTRATION – ÉTAPES DE TRAÇABILITÉ : remise du traitement, contrôle des prises par le patient et traçabilité administration / non administration dans le DPI

A garder

- La traçabilité dans le DPI de la remise des traitements
- L'évaluation par poste IDE de l'autonomie



A améliorer

-

A stopper

-



A commencer

- Fréquence de vérification des prises à définir/ adapter
- Traçabilité dans le dossier informatisé de la prise effective des traitements

LE RESSENTI PATIENT :



stockage du traitement en chambre, suivi des administrations, informations mises à disposition auprès du patient , interactions avec les professionnels ...

A commencer

- Recueillir le ressenti des patient(e)s sur la PAAM
- Enquête de satisfaction ?

LES 1ERS RETOURS



LES DERNIÈRES ETAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



3

Juin 2023

Réalisation des états des lieux
Validation des 1ers plans d'actions



1ers retours à la HAS / 1ers enseignements

Juillet
Octobre 2023



4

Déploiement et suivi des actions
Aide au choix des actions



derniers RDV post visite / avancées ES

5

Débriefing et partage d'expériences en Région

Echanges inter-MATERNITE
17 Octobre 2023

Echanges inter-établissements
17 Novembre 2023

6



Restitution Régionale HDF

JANVIER 2024

7



RESTITUTION HAS
21 MARS 2024

Sécurisation de la dispensation

Trouver une solution afin d'identifier les formes non unitaires jusqu'au lit du patient ou les exclure du protocole PAAM*

SÉCURISER LE TRAITEMENT EN CHAMBRE : TOUS LES ES

Dossier patient informatisé

Identifier les **patients** PAAM

Identifier les lignes de **médicaments** PAAM

Test papier des formulaires évaluation autonomie avant intégration DPI

Paramétrer la partie du questionnaire sur la traçabilité de l'autonomie avec le **niveau** d'autonomie

Définir les modalités de traçabilité dans le dossier informatisé de la **prise effective des traitements** ou de la **remise du traitement**

Voir si DPI peut être paramétré pour éditer le **PLAN DE TRAITEMENT** à remettre au patient : **TOUS LES ES**

Information patient et recueil de son expérience

Intégrer l'information sur le PAAM sur les services concernés avant extension à l'établissement.
Ex de la maternité : intégration aux documents remis à la patiente en ante-partum

Recueillir le **ressenti des patients** sur le PAAM

Standardisation et généralisation de la pratique

Finaliser le **protocole PAAM** du service « test » et le diffuser à l'équipe

Présentation du process personnalisé à l'ES à la CDU

○ Inclure on non les MAR ?

- MAR identifiés : insuline, AOD , AVK
- Choix d'un niveau de gestion différent: PAAM niveau 1

« Craintes » identifiées:

- *Interprétation du « nouveau » dispositif PAAM rapport au critère impératif MAR*
- *Incohérences entre fiche pédagogique PECM et guide PAAM*

○ Attentes de certains experts visiteurs lors de la certification

○ Quid des solutions buvables?

- Choix des ES de remettre le flacon complet
- Pbtique de la remise en godet
- identification et stabilité entre la préparation de la dose et la remise au patient

○ Aide à la prise et PAAM?

La gestion de l'autonomie du patient est une évaluation clinique de l'IDE (sur protocole médical) avant toute administration. Le patient autonome doit être capable de prendre son traitement selon la prescription médicale ; comprendre l'utilité du traitement ; connaître les effets secondaires et les risques liés à la prise médicamenteuse.

Le patient autonome :

- L'IDE doit déposer le comprimé ou la gélule dans un gobelet pour médicaments ou dans la main du patient (hygiène des mains).
- L'IDE doit donner un verre d'eau au patient.

Le patient dépendant :

- L'IDE doit expulser le médicament de son emballage, sans le toucher avec les doigts avant de le donner au patient.
- En cas de médicaments broyés ou de difficultés de déglutition, l'IDE doit utiliser une compote ou de l'eau gélifiée.
- L'IDE doit disposer d'une liste de médicaments non broyables /non sécables.

L'auto-gestion du traitement médicamenteux peut s'intégrer dans un programme d'éducation thérapeutique, notamment dans le cadre de pathologies chroniques.

- La participation active du patient/entourage doit être recherchée.
- L'évaluation de la capacité d'autogestion du patient/ entourage à gérer son traitement (préparation, administration proprement dite et surveillance) doit prendre en compte :
 - la complexité du traitement médicamenteux ;
 - la prise de médicaments à risque ;
 - le niveau d'autonomie du patient/entourage ;
 - la décision est prise avec son accord et celui de l'équipe, et est tracée dans le dossier de soins.

Temps d'échanges

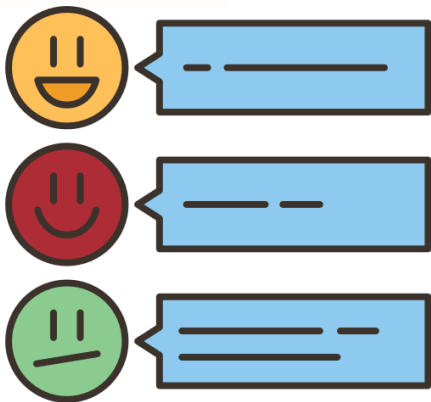
Débriefing entre établissements

5

Débriefing et
partage
d'expériences en
Région

Echanges inter
MATERNITE
17 Octobre
2023

Echanges inter-
établissements
17 Novembre
2023



Quel(s) conseil(s) souhaitez-vous partager avec les autres équipes?



Par rapport à votre propre démarche : ce qui va bien et que vous feriez autrement ?

Quelle appréciation des patients et des professionnels ?

Par rapport aux préconisations du guide : Quels sont les leviers identifiés dans le PAAM ?

Quels sont les freins ?

LE CPRCV

Centre de Prévention et de
Réadaptation Cardio-Vasculaire
Hospitalisation complète
Léopold Bellan

OLLENCOURT
Tracy-le-Mont



PATIENTS ET MALADES
LIVRET D'ACCUEIL

SSR Cardiologique

- Petite structure
- Hospitalisation de semaine > 44 lits
- Ambu > 30 places

Culture de l'établissement de rendre le patient le plus acteur possible de sa santé par des démarches éducatives multiples (nombreux ateliers).



FONDATION
LÉOPOLD
BELLAN

*Pour la santé
et l'autonomie*



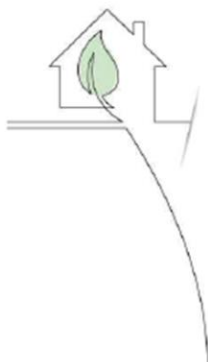
FONDATION
LÉOPOLD
BELLAN

*Pour la santé
et l'autonomie*

TABLE DES ANNEXES

13 Novembre 2023

1. Principes généraux de la charte de la personne hospitalisée
2. Contrat d'engagement douleur
3. Présentation synthétique du programme annuel de lutte contre les infections associées aux soins
4. La Commission des usagers
5. Règlement intérieur
6. Notice d'information relative à la collecte de données à caractère personnel
7. Formulaire d'opposition au traitement de vos données de santé
8. Formulaire d'accès au dossier médical
9. Note d'information des usagers relative au DMP
10. Annexe tarifaire
11. Les activités du service diététique
12. Formulaire d'information de la démarche PAAM (Patient en Auto Administration de ses Médicaments)



Pour la santé
et l'autonomie

12

En cours d'hospitalisation Prendre ses médicaments de façon autonome

Vous avez l'habitude de gérer vos médicaments chez vous ?

Vous souhaitez saisir l'occasion de votre séjour à l'hôpital pour apprendre à gérer vos médicaments dans un contexte sécurisé ?

L'équipe soignante vous propose de prendre vos médicaments de façon autonome durant votre séjour.



Quel est le principe ?

¼ Lorsque vous êtes hospitalisé, l'établissement qui vous accueille est responsable de vos traitements : s'assurer que vous prenez le bon médicament, à la bonne dose et au bon moment. C'est pourquoi ce sont les équipes soignantes qui les préparent et vous les donnent.

Cela concerne tous les médicaments prescrits : ceux éventuellement prescrits lors de votre hospitalisation que vous avez l'habitude de prendre chez vous, quelle que soit leur présentation : des gélules, des comprimés, des piqûres, des inhalations, des applications sur la peau, des gouttes, des sirops, etc.

¼ Depuis octobre 2022, la législation permet aux équipes soignantes de proposer aux personnes hospitalisées de prendre leurs médicaments de façon autonome ; cela s'appelle « l'auto administration des médicaments ». Cependant, vous n'y êtes pas obligé. C'est à vous d'exprimer si vous avez envie de prendre vos médicaments ou pas.

¼ Si vous êtes volontaire, l'équipe soignante (le médecin, l'infirmière ou le pharmacien) sera là pour accompagner.

La possibilité qui vous est offerte de gérer vos traitements repose donc sur une relation de confiance et l'équipe soignante.

Comment la décision est-elle prise ?

1^{er} temps

La possibilité de prendre seul vos médicaments vous est offerte.

Si vous exprimez votre accord pour être associé à la prise de vos médicaments, l'équipe soignante fait le point avec vous pour s'assurer que :

- vous connaissez bien les médicaments qui vous sont prescrits : vous les reconnaissez et savez à quoi ils servent ;
- vous savez bien les préparer et les prendre.

Une période d'apprentissage sera peut-être nécessaire.

2^e temps

Le médecin qui s'occupe de vous doit donner son accord.

Il tiendra compte de votre état général (fatigue, fièvre, etc.) et des difficultés que vous pourriez rencontrer.

En effet, dans certaines situations, prendre ses médicaments de façon autonome en établissement de santé n'est pas approprié, même si vous avez l'habitude de le faire chez vous.

3^e temps

Vous êtes consulté pour déterminer quels sont précisément les médicaments que vous prendrez seul durant votre hospitalisation ; il peut s'agir de la totalité de vos médicaments ou d'une partie seulement.

Des explications vous sont fournies sur la manière dont les choses sont organisées en pratique dans le service.

Concrètement

C'est le centre qui vous fournit tous vos médicaments (sauf indication contraire). Un pilulier peut vous être proposé pour les ranger (boîte avec des petites cases correspondant aux jours de la semaine).

Les médicaments qui vous sont remis dans votre chambre peuvent être stockés dans un lieu sécurisé qui vous sera indiqué par l'équipe. Ils sont alors sous votre responsabilité.

Vous vous engagez à prendre les médicaments selon les indications de l'équipe soignante (doses prescrites, fréquence des prises, etc.). Un aide-mémoire des médicaments à prendre (plan de prise) vous est remis.

Vous pourrez vous lancer progressivement, d'abord sous la surveillance de l'équipe soignante, puis de façon plus autonome.

Il faudra tenir un journal quotidien de vos prises pour que l'équipe puisse vérifier que tout se passe bien, veiller à votre sécurité et répondre à vos questions.

N'hésitez pas à signaler toute difficulté que vous rencontrerez.

À tout moment, vous pouvez renoncer à prendre vos médicaments de façon autonome. Parlez-en à notre équipe soignante qui prendra le relais.

De son côté, l'équipe soignante peut décider de reprendre la main si elle l'estime nécessaire. En effet, la bonne prise des médicaments reste sous la responsabilité de l'établissement, même quand vous les prenez seul.

EVALUATION DE L'AUTONOMIE ET INCLUSION DU PATIENT :

Qui? Comment? A quel moment ? A quelle fréquence? Niveau PAAM? Médicaments éligibles ?
Décision de l'équipe ? Consentement du patient ? Support?

A garder

- Evaluation autonomie patient sur la prise en charge méd par IDE (protocole médical) EBM OSIRIS
- Validation médicale du niveau d'autonomie



A améliorer

- Validation médicale de l'autonomie avec l'intégration de la notion de « PAAM » niveau 0 et niveau 1.
- Actuellement statut non autonome « prise à part » ou autonomie confirmée

A stopper

NA

A commencer

Recueil du consentement patient via un accord écrit numérisé (cf doc)

1. Préparation

Niveau 0 : non concerné

Niveau 1 : non concerné

Niveau 2* : 7 jours de piluliers préparés par le patient en atelier et reste du séjour préparation autonome en chambre (perspective 2024)

2. Administration

Niveau 0 : Sous la supervision de l'équipe IDE

Niveau 1 : Administration autonome en chambre

Niveau 2* : administration autonome en chambre et traçabilité par le patient sur le plan de prise mis à disposition. (NB : les piluliers restent en chambre pour l'intégralité du séjour). (perspective 2024)

3. Traçabilité

Niveau 0 : L'IDE trace une administration

Niveau 1 : L'IDE trace la mise à disposition au vu du pilulier vide

Niveau 2* : l'IDE trace une auto-administration au vu du plan de prise du patient. (perspective 2024)

4. Stockage

Niveau 0 : Stockage dans l'armoire sécurisée du poste infirmier

Niveau 1 : Stockage dans l'armoire sécurisée du poste infirmier

Niveau 2* : Stockage dans la chambre du patient. (perspective 2024)

5. Modification de traitement en cours de séjour (Niveau 2 uniquement)

En cas de modification, le nouveau plan de prise est remis en main propre et expliqué au patient par l'IDE pour modification du pilulier. L'ancien plan de prise est récupéré par l'IDE et classé dans le dossier.

6. Surveillance et réévaluation

Niveau 0 : Surveillance habituelle

Niveau 1 : Surveillance habituelle

Niveau 2* : Un suivi quotidien de la traçabilité par le patient de l'auto-administration des traitements est réalisé par l'équipe IDE en se référant au plan de prise. (perspective 2024)



CENTRE DE PREVENTION ET DE RÉADAPTATION CARDIO-VASCULAIRE LÉOPOLD BELLAN

470, rue de Choisy – Ollencourt | Tél : 03 44 75 50 00 | cardio.cprecv@fondationbellan.org
60170 Tracy-le-Mont | Fax : 03 44 75 50 04 | www.bellan.fr


Dans le cadre des dispositions réglementaires concernant l'information et l'accord des patients à suivre un programme thérapeutique, merci de nous remettre ce formulaire dûment complété et signé.

Formulaire de consentement du patient

- ✓ Je reconnais être informé(e) de la nature, des objectifs et du déroulement du programme de réadaptation cardiaque qui m'est proposé.
- ✓ J'ai bien reçu un exemplaire du formulaire d'information du patient.
- ✓ J'ai compris que ma participation au Programme de réadaptation cardiaque du Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire de la Fondation Léopold BELLAN est volontaire, et que si j'accepte, je pourrais me retirer de ce programme à tout moment.
- ✓ Ce programme inclut des explorations dont les tests d'effort, nécessaires à ma prise en charge, ainsi que la participation à différents ateliers, collectifs ou individuels, définis en fonction de mes besoins (entraînement physique, diététique, connaissance du traitement médicamenteux, gestion du stress...).
- ✓ J'ai compris que pour les besoins du programme, et sauf opposition de ma part, des informations à caractère personnel pourront être partagées entre les professionnels qui me prennent en charge et que mon médecin traitant et mon cardiologue seront tenus informés de mon état de santé. Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), je peux à tout moment exercer un droit d'accès, un droit de rectification, m'opposer, pour des raisons légitimes, au traitement informatique des données me concernant, par courrier auprès de la direction de l'établissement.
- ✓ J'ai lu et compris la notice d'information de la démarche intitulée PAAM (Patient en Auto-Administration de ses Médicaments). J'ai compris que mes compétences sont réévaluées de manière régulière, afin de déterminer mon maintien ou pas dans cette démarche. À tout moment de mon séjour je peux me rétracter ou l'équipe médicale peut modifier, suspendre temporairement ou définitivement la démarche.
- ✓ En conséquence, je donne par la présente mon accord volontaire pour participer au Programme de réadaptation cardiaque du Centre de Prévention et de Réadaptation Cardio-Vasculaire de la Fondation Léopold Bellan.

Nom et Prénom du patient :

Signature du patient :

	PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE PROCEDURE PAAM	PP-PCM-p27
Date de validation : octobre 2023	N° de version : 1	N° Version antérieure : Date :
Rédacteur(s): Jean-Max HOJA NZESSIWE, Responsable Qualité	Approbateur(s) : Dr Guillaume LEROUX, Pharmacien Président du COMEDIMS	Validation : Dr Guillaume LEROUX, Pharmacien Président du COMEDIMS

Définition :

Le PAAM, c'est quoi ?

Le PAAM, c'est donner la possibilité à un patient hospitalisé, volontaire, de s'auto-administrer seul ou accompagné, une partie ou la totalité des médicaments qui lui sont prescrits lors de son hospitalisation. Il concerne l'étape de préparation, d'administration du médicament.

Evaluation de l'autonomie IDE

L'évaluation de l'autonomie médicamenteuse du patient est réalisée à l'entrée lors du bilan IDE. Elle est tracée dans Osiris.

Un niveau de PAAM est défini à l'issue de cette évaluation. Il sera validé lors du staff pluridisciplinaire.

Niveau 0 : le patient n'est pas autonome. La préparation et l'administration des médicaments est réalisé par les IDE. (patient hors PAAM)

Niveau 1 : Le patient ne prépare pas ses piluliers mais s'autoadministre ses traitements.

Niveau 2* : le patient est autonome. L'intégralité de ses traitements lui est confié. Il prépare ses piluliers, s'autoadministre les médicaments selon le plan de prise qui lui a été remis et en assure la traçabilité (perspective 2024).

Information de la démarche et consentement

Le patient est informé de la démarche PAAM son consentement/engagement est recueilli à l'admission (cf. PP-DDP-ft29). Le patient est en droit de ne pas intégrer le dispositif PAAM proposé par l'établissement.

La fiche d'engagement du patient est récupérée scanner par l'IDE/AS et intégré au dossier informatisé du patient par le secrétariat médical.

Staff et validation du niveau de PAAM :

Le niveau de participation au PAAM est validé à l'admission par le médecin réalisant l'entrée.

Dans la sous-partie « soins/acte » sélectionner dans la liste :

- Supervision spécifique et aide à la prise du traitement médicamenteux (Prise à part) > PAAM de niveau 0
- Pilulier à confier au patient (autonomie confirmée) > PAAM de niveau 1

Niveau 2* : Hors Médicament à Haut Risque (MHR)

L' ADMINISTRATION : ETAPES PREPARATION, DISTRIBUTION

ET STOCKAGE : Identitovigilance, Distribution , Stockage sécurisé en chambre

A garder

MHR per os reste en « prise à part » (AVK et AOD)



A améliorer

A stopper

NA



A commencer

Atelier PAAM avec préparation pilulier patient (objectif 2024)

Quelles actions ?

- Audit pratique PAAM
- Mise en place atelier « préparation pilulier » pour améliorer encore son autonomie

Etat d'avancement du projet PAAM



Présentation de l'Hopital



Population

Bassin de population de 20 000 personnes
au croisement des hopitaux de Laon et
Saint-Quentin.
Membre du GHT Aisne Nord Haut de
Somme



Hôpital de Proximité

Labellisé depuis 2021 par l'ARS



Services

- Environ 300 lits
- Médecine, SMR, USLD
 - Equipe addictologie
 - HAD
 - Consultations spécialisées
 - EHPAD
 - SSIAD

Présentation du service SMR



Nb de lits

Le service de soins de suite (soins médicaux et de réadaptation) d'une capacité de 32 lits

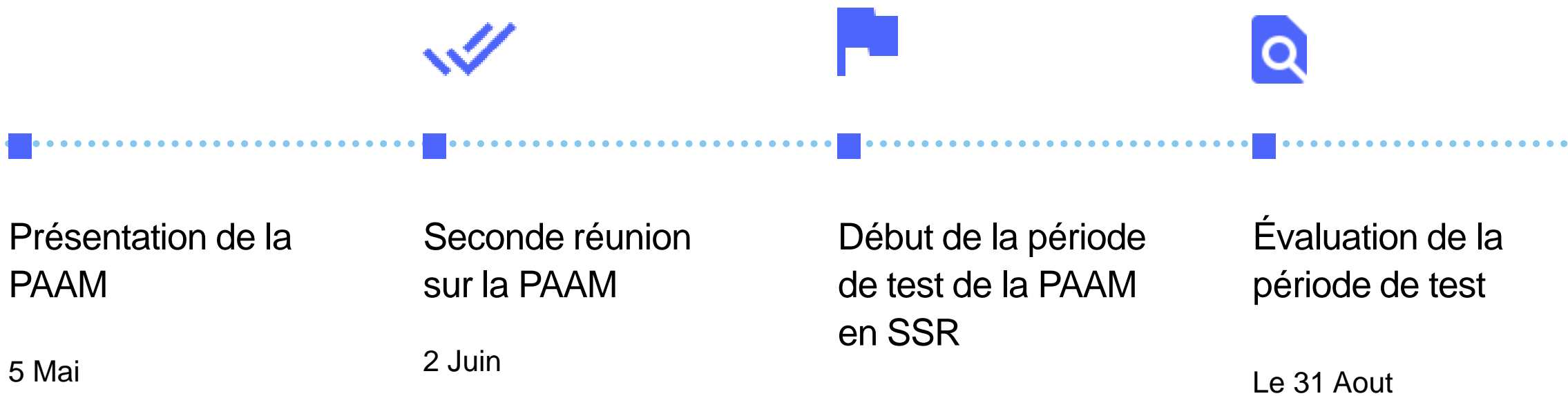


Mission

Il accueille des patients après la phase aigüe de la maladie.
Les patients sont adressés par les services chirurgicaux ou médicaux du territoire après accord du médecin du service.



Etat d'avancement de la PAAM en SSR



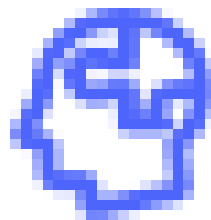
Résultats et Freins



Résultats

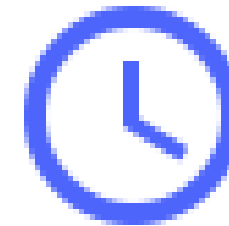
30 Patients vus

0 Patient inclus



Profil de patients

- Patients avec des troubles cognitifs (âgés ++)
- Patients ne gérant pas seuls leurs traitements au domicile
- Patients ne souhaitant pas intégrer le PAAM



Manque de temps

Temps IDE limité

Questionnaire patient adapté

Outil 2 PAAM



Outil 2 Fiche de recueil des informations pour l'inclusion et suivi du patient à l'auto-administration de ses médicaments

Exemple de guide d'entretien

Étiquette patient

Date :

Service :

Entretien réalisé par :

Objectifs : Recueillir les critères d'inclusion obligatoires du patient pour l'auto-administration de ses médicaments

Vous prenez habituellement des médicaments chez vous à la maison, souhaitez-vous continuer à gérer tout ou partie de vos médicaments tout en étant hospitalisé ?

Oui Non Ne sais pas

☛ Si oui ou ne sais pas, poursuivre

Vos habitudes de vie à domicile

A. Quelle est la gestion des médicaments à domicile ?

- Préparez-vous vous-même les médicaments que vous devez prendre ? Le faites-vous seul ?
 - Si non, faire préciser par qui ? Tous les jours, ponctuellement ?
- Utilisez-vous un pilulier ?
 - Si oui, il est préparé pour la journée, pour la semaine ?
 - Si non, autre moyen, précisez ? À partir des boîtes ? Sans méthode particulière ?
- Avez-vous des difficultés avec certains médicaments, pour les avaler, compter les gouttes, les couper, etc. ?
- Quelqu'un est-il présent avec vous au moment où vous devez les prendre ?
- Où rangez-vous vos médicaments à la maison ? (stock mutualisé, séparé, autre..)

B. Votre environnement à domicile ^{HAD} ?

Combien de personnes vivent au domicile ?

Les personnes vivant au domicile prennent-elles aussi des médicaments ? Comment cela se passe-t-il ?

Quelles sont les solutions possibles pour stocker de manière sécuriser les médicaments ? etc.

Les conditions d'hygiène et de sécurisation du stockage des médicaments pourront être respectées

Vos compétences relatives à vos médicaments

Pouvez-vous nous dire quel(s) médicament(s) vous prenez, pourquoi vous les prenez, combien de fois par jour, etc.

Connait ses médicaments (sait les nommer par leur nom)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Sait indiquer la dose	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Sait indiquer à quel moment les prendre	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Sait dire pourquoi il prend ce médicament	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Peut lire l'ordonnance ou le plan de prise, l'étiquette	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Manipule les médicaments sans problème (ex. déblister, ouvrir les emballages)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
A la faculté de s'exprimer pour comprendre et se faire comprendre	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Nombre total de oui =

Score 7-6 = Compétence élevée Score 5-3 = Compétence modérée Score 2-0 = Compétence faible

Votre adhésion médicamenteuse (Exemple avec le questionnaire de Girerd)

Le questionnaire de Girerd est utilisé pour apprécier et mesurer l'observance médicamenteuse d'un patient. Il comporte 6 questions. Chaque réponse positive vaut 1 point

1. Ce matin avez-vous oublié de prendre vos médicaments ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
2. Depuis la dernière consultation, avez-vous été en panne de médicament ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
3. Vous est-il arrivé de prendre votre traitement avec retard par rapport à l'heure habituelle ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
4. Vous est-il arrivé de ne pas prendre votre traitement parce que, certains jours, votre mémoire vous fait défaut ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
5. Vous est-il arrivé de ne pas prendre votre traitement parce que certains jours vous avez l'impression que votre traitement vous fait plus de mal que de bien ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
6. Pensez-vous que vous avez trop de comprimés à prendre ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Nombre total de oui =

Score 0 = Bonne observance Score 1-2 = Minime problème d'observance Score ≥ 3 = Mauvaise observance



Point d'étape du projet PAAM Centre Hospitalier de LA BASSEE

Vendredi 17 Novembre 2023

- ✚ Etablissement de Soins Médicaux et de Réadaptation : 74 lits (20 lits de SMR du système nerveux, 30 lits de SMR de l'appareil locomoteur et 24 lits de SMR polyvalents) + 10 lits de patients en état végétatif chronique + 10 places d'Hôpital de jour
- ✚ Plateau technique de rééducation
- ✚ Finalités de restaurer tout ou une partie de l'autonomie des personnes accueillies
- ✚ EHPAD attenante de 80 places

- ✚ SMR du système nerveux soit 20 patients essentiellement dans les suites d'un Accident Vasculaire Cérébral et/ou toutes pathologies neurologiques ou traumatiques (T.C....)
- ✚ Processus global de réautonomisation en vue de la préparation du retour à domicile ou d'un nouveau projet de vie
 - Le PAAM s'inscrit directement dans cette démarche
- ✚ Sélection des patients sur prescription médicale, après évaluations pluridisciplinaires (bilans neuropsychologiques, orthophoniques, capacités motrices...)

- ✚ Volonté des équipes
- ✚ Demande des patients
- ✚ Démarche inscrite dans l'essence même des SMR neurologiques
- ✚ Culture déjà ancrée dans la dynamique du service, dans les projets de soins et dans les pratiques soignantes depuis des années
- ✚ Processus structuré :
 - «Synthèse pluridisciplinaire et décisionnelle d'accord d'inclusion ou non du patient à l'auto-administration de ses médicaments »
 - Outil-support de la HAS d'informations et d'engagement du patient PAAM
 - Document d'information patient de la HAS « en cours d'hospitalisation, prendre ses médicaments de façon autonome »

🏥 Nouveau DPI déployé depuis le 17.10.2023 :

Amélioration de la traçabilité du type d'administration et de la prescription, en fonction du degré d'autonomie du patient

HÔPITAL + Macrogol 4000 (= FORLAX) 10g, pdr pr sol buv, sachet - Orale Alertes Poids mesuré 80 kg soit 1.996

Médicament Voie Prescription Résumé

Produit(s) & dose Ajouter un véhicule Ajouter un produit 17 Ajour

Macrogol 4000 (= FORLAX) 10g, pdr pr sol buv, sachet 1 sachet/prise

Répétition journalière : 1 fois / jour Toutes les X heures X fois par jour Unique À la demande

Heure approx. Heure exacte

Voie : Orale

Informations complémentaires

Commentaire infirmier : Saisir un commentaire

Instructions : Auto-administration X

Planification

Début d'administration : Matin Demain (Matin)

Répétition (jours suivants) : Auto-gestion du stock

Arrêt / Pause : Important Non substituable

Frise journalière

- ✚ Possibilité d'imprimer un plan de prise plus lisible pour le patient
- ✚ Sujet communiqué lors de la semaine nationale Sécurité des Patients 2023 au sein de notre établissement (présentation des documents utilisés aux soignants)
- ✚ Communication en COMEDIMS le 04.12.2023 puis en CSIRMT de mars 2024

copie d'écran de notre nouveau DPI montrant la traçabilité dans le DSI de l'auto-administration d'un traitement pris par un patient.

Pancarte patient

Pancarte Globale SMR Médicaments SMR x

jeu. 28 déc. 2023 ven. 29 déc. 2023 sam. 30 déc. 2023

09:00 12:00 15:00 18:00 21:00 00:00 03:00 06:00 09:00 12:00 15:00 18:06 21:00 00:00 03:00 06:00 09:00 12:00

MÉDICAMENTS

Médicament	28/12/2023 09:00	12:00	15:00	18:00	21:00	29/12/2023 00:00	03:00	06:00	09:00	12:00	15:00	
Intensité de la douleur au repos	[0]											
Per OS	13											
ACARBOSE (= Glucor) 50mg, cpr	2 cpr	2 cpr	2 cpr					2 cpr (Mat)	2 cpr (Mid)			
Levodopa+ Benserazide (= MODOPAR 62,5...	1 gel	1 gel						1 gel (Mat)	1 gel (Mid)			
SERTRALINE (= Zoloft) 50mg, gélule	1 gel							1 gel (Mat)				
METFORMINE (= Glucophage) 500MG cpr	1 cpr	1 cpr		1 cpr				1 cpr (Mat)	1 cpr (Mid)			
Levodopa+ Benserazide (= MODOPAR 250...	1 gel	1 gel		1 gel				1 gel (Mat)	1 gel (Mid)			
Dutasteride (= AVODART) 0,5mg caps molle				1 CAPS								
EZETIMIBE (= Ezetrol) 10 mg cp				1 cpr								
ATORVASTATINE (= Tahor) 40mg, cpr				1 cpr								
Apixaban (= ELIQUIS) 5mg, cpr				1 cpr				1 cpr (Mat)				
BISOPROLOL (= Cardensiel) 2,5mg, cpr séc				1 cpr				1 cpr (Mat)				
Apixaban (= ELIQUIS) 2,5mg, cpr	1 cpr											
BISOPROLOL (= Cardensiel) 1,25mg, cpr	1 cpr											
A la demande												
Paracetamol (= DOLIPRANE) 500mg, gélule												
Sous cutanée												

MÉTFORMINE (= Glucophage) 500MG cpr

Auto-administré

28/12/2023 18:00 Maintenant

metformine chlorhydrate

MÉTFORMINE CHLORHYDRATE 500 mg cp

ORALE

1 cpr Matin, 1 cpr Midi, 1 cpr Soir (soit 3 cpr/j)

Information relative au médicament

Administer en milieu ou fin de repas

Quantité administrée: 1 cpr

Quantité utilisée: 1 cpr

Valeur de référence

En ce qui concerne la sécurisation en chambre, la commande des coffres est en cours.

- ⊕ Dans le plan de prise, pas de distinction entre les traitements gérés en auto-administration par le patient ou non
- ⊕ Période de lancement du projet délicate car multiplication de projets institutionnels et appropriation en cours du nouveau DPI par les soignants
- ⊕ Sécurisation des traitements en chambre : chiffrage en cours pour test de coffres sécurisés

Centre Hospitalier de Calais



Le PAAM au centre hospitalier de Calais

Centre hospitalier de Calais :

950 lits et places, 2000 professionnels de santé, maternité de niveau 3.

Service retenu :

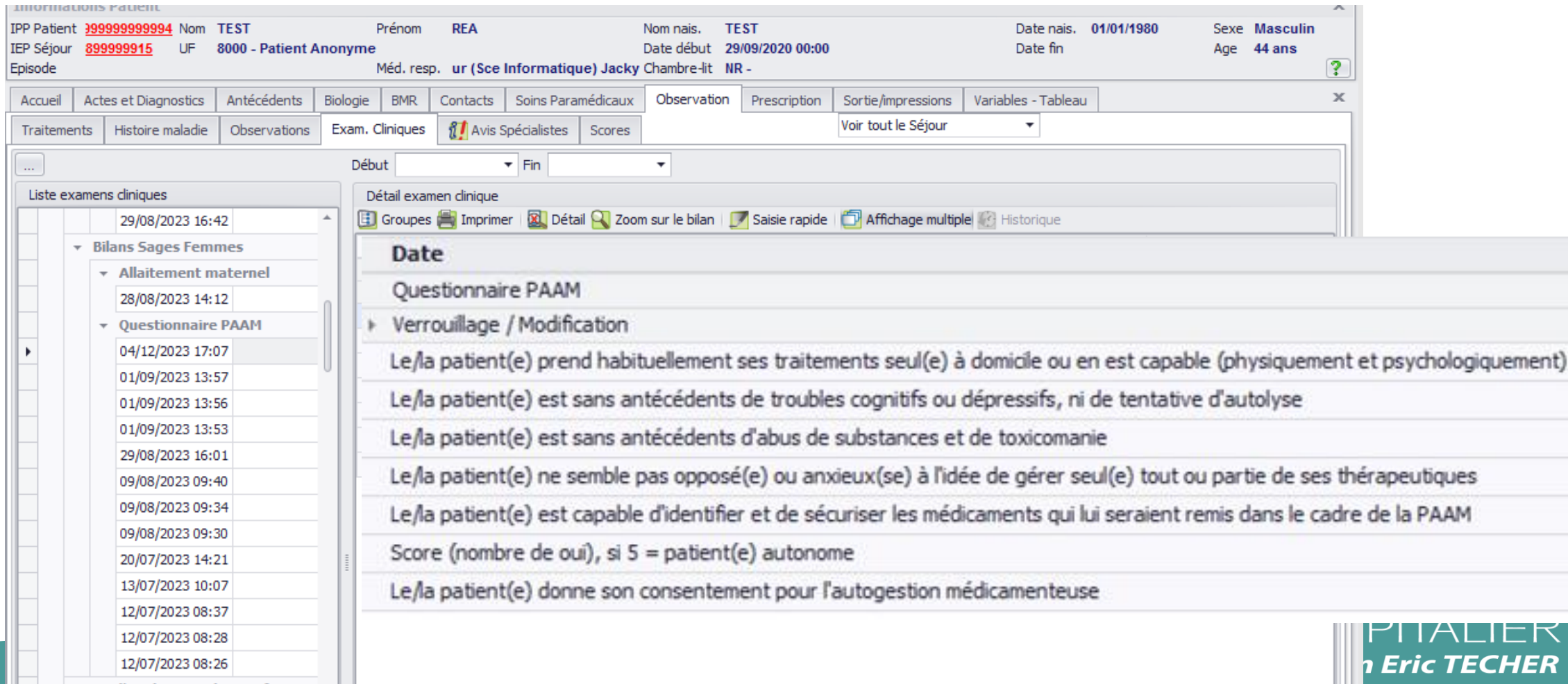
- Le service des **Grossesses à Haut Risque (GHR) : nombre de lits = 10**
 - ☒ **Extension par la suite à la maternité, voire à d'autres services (SMR)**
- Raisons de ce choix ?
 - * Présence médicale quotidienne
 - * Intérêt et motivation des équipes 😊
 - * PAAM « clandestine » ; traitements laissés en chambre
 - * Non conformités fréquentes en matière de prescriptions médicales
 - ☒ **Potentiel d'amélioration et de sécurisation des soins**

Médicaments concernés :

- Les traitements chroniques bien maîtrisés et connus de la patiente
- **Hors stupéfiants et injectables** (1 exception = insulines)

Evaluation de l'autonomie

- Questionnaire intégré au DPI (CORA®)



The screenshot displays a medical software interface. At the top, patient information is shown: IPP Patient 39999999994, Nom TEST, Prénom REA, Nom nais. TEST, Date nais. 01/01/1980, Sexe Masculin, IEP Séjour 899999915, UF 8000 - Patient Anonyme, Date début 29/09/2020 00:00, Date fin, Age 44 ans, Méd. resp. ur (Sce Informatique) Jacky, Chambre-lit NR -.

The interface includes a navigation menu with tabs: Accueil, Actes et Diagnostics, Antécédents, Biologie, BMR, Contacts, Soins Paramédicaux, Observation, Prescription, Sortie/Impressions, Variables - Tableau, Traitements, Histoire maladie, Observations, Exam. Cliniques, Avis Spécialistes, Scores, and Voir tout le Séjour.

The main content area is divided into two panes. The left pane, titled 'Liste examens cliniques', shows a list of exams with dates and times. The right pane, titled 'Détail examen clinique', shows the details of a specific exam: 'Questionnaire PAAM' on 29/08/2023 at 16:42. The details include a 'Verrouillage / Modification' section with several statements and a 'Score (nombre de oui), si 5 = patient(e) autonome' section with a statement.

Date
29/08/2023 16:42
28/08/2023 14:12
04/12/2023 17:07
01/09/2023 13:57
01/09/2023 13:56
01/09/2023 13:53
29/08/2023 16:01
09/08/2023 09:40
09/08/2023 09:34
09/08/2023 09:30
20/07/2023 14:21
13/07/2023 10:07
12/07/2023 08:37
12/07/2023 08:28
12/07/2023 08:26

Date
Questionnaire PAAM

Verrouillage / Modification

Le/la patient(e) prend habituellement ses traitements seul(e) à domicile ou en est capable (physiquement et psychologiquement)

Le/la patient(e) est sans antécédents de troubles cognitifs ou dépressifs, ni de tentative d'autolyse

Le/la patient(e) est sans antécédents d'abus de substances et de toxicomanie

Le/la patient(e) ne semble pas opposé(e) ou anxieux(se) à l'idée de gérer seul(e) tout ou partie de ses thérapeutiques

Le/la patient(e) est capable d'identifier et de sécuriser les médicaments qui lui seraient remis dans le cadre de la PAAM

Score (nombre de oui), si 5 = patient(e) autonome

Le/la patient(e) donne son consentement pour l'autogestion médicamenteuse



Nos débuts

Création d'outils : fiches thérapeutiques à destination du patient



Fiche patient « PAAM » - V1 15/05/2023

Amoxicilline/Acide clavulanique - AUGMENTIN® par voie orale

Ce médicament vous est prescrit dans le cadre de votre hospitalisation. Cette fiche « patient » vise à vous accompagner dans son administration.



DANS QUELLE INDICATION CE TRAITEMENT VOUS EST-IL PRESCRIT ?

Ce médicament est un antibiotique, il vous est prescrit en cas d'infection bactérienne supposée ou prouvée.



A QUELLE POSOLOGIE FAUT-IL PRENDRE CE TRAITEMENT ?

La posologie est d'un à quatre comprimés par prise ; et deux à trois prises par jour sont généralement nécessaires. La durée de traitement dépend du type d'infection.

Reportez-vous à la prescription médicale ; attention différents dosages existent !



CONSEILS DE PRISE

Ce médicament se prend par voie orale. Il est conseillé de le prendre en début de repas, pour une meilleure absorption du médicament et pour limiter le risque de troubles digestifs.



GROSSESSE ET ALLAITEMENT

L'Amoxicilline/Acide clavulanique peut être utilisé pendant la grossesse quel que soit le terme. Il est également utilisable pendant l'allaitement sauf si l'enfant est allergique aux bêta-lactamines.



EFFETS SECONDAIRES ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

- Effets indésirables possibles : troubles digestifs (diarrhées, nausées, vomissements), atteintes cutanées (mycoses), allergies et réactions d'hypersensibilité.

Travail en cours avec le service communication pour intégration de ces fiches sur les TMM

Présence
d'informations
spécifiques /
population ciblée



En cours de réalisation :

- **Sécurisation des chevets au sein du service**
 - Installation d'une serrure à code sur les chevets (avec système de sauvetage si oubli du code)
 - *Délai / réception et installation des serrures*
 - *Réflexion sur le code (numéro de chambre ? Autre ?)*
- **Rédaction d'une procédure**
 - *Actuellement en cours de relecture*

→ Ce qui est prévu = **PATIENTE TEST AVANT LANCEMENT** (dès sécurisation des chevets effectuée)

Freins :

- Problématiques logistiques/équipement (chambres)
- Dpi « obsolète », possibilités réduites ; projet de changement de DPI



CENTRE
HOSPITALIER
Dr Jean Eric TECHER
Calais




Centre de Prévention et de
Réadaptation Cardio-Vasculaire
Hospitalisation complète
Léopold Bellan

OLLENCOURT
Tracy-le-Mont

SSR Cardiologique

- Petite structure
- Hospitalisation de semaine > 44 lits
- Ambu > 30 places

Culture de l'établissement de **rendre le patient le plus acteur possible de sa santé** par des démarches éducatives multiples (nombreux ateliers).





Groupe Hospitalier
Artois-Ternois

CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS



Groupe Hospitalier
Artois-Ternois
CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS

Démarche du Patient en Auto-Administration de ses Médicaments en maternité



Dr Céline BROCHOT, Tiphonie RUFFIN, Lamisse YEHYA, Eléonore BASSE, Emmanuelle COUTURIER,
Sophie CAUDRON
Dr Pauline LE-JOUBIOUX, Yolaine MOUTON, Isabelle MOREAU, A-C DUPONT



17 octobre 2023

Présentation du CHA et du service de maternité

- Centre Hospitalier d'Arras :
 - ✓ 403 lits MCO,
 - ✓ Filières : addictologie, psychiatrie, handicap et gériatrie.
- Service accompagné pour le PAAM : Maternité de niveau 3
 - ✓ Nombre de lits : 42 (32 SDN et 10 GHR dans un même service, capacitaire modulable)
 - ✓ Labellisée IHAB 2018, relabellisée en 2022
 - ✓ Médicaments :
 - Délivrance globale, dotation de service
 - Pas de pilulier, alimentation d'un chariot circulant par SF, rempotage par SF, 1 distribution pour 12h

Freins

- Difficultés rencontrées pour trouver un moyen de stockage et sécurisation des médicaments en chambre

CHU Amiens-PICARDIE



Présentation de la MATERNITE du CHU Amiens-PICARDIE

44 lits d'obstétrique et GHR

2602 naissances



dont **44** accouchements de jumeaux
3 accouchements de triplés ou plus

230 passages en salle nature (espace physiologique)



**Prise en charge spécifique des nouveaux-nés
à la maternité de niveau 3 :**

240 entrées en réanimation néonatale

430 en soins intensifs de néonatalogie
Prise en charge des nouveau-nés prématurés
ou de moins de 28 jours de vie

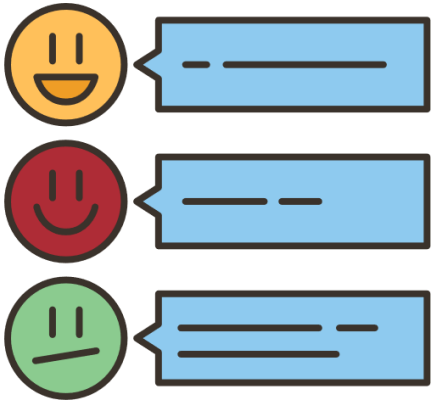
108 transferts de nouveaux nés à la Maternité
de niveau 3 du CHU



Projet PAAM : que retenir?

Ce qui existait

La prescription médicale des traitements informatisée
L'évaluation de l'autonomie de la patiente à chaque poste
La traçabilité dans le dossier informatisé de la remise des traitements
La préparation au lit de la patiente
La dispensation en pilulier individuel



Ce qui a été amélioré depuis le début du projet

La traçabilité du niveau d'autonomie de la patiente dans le dossier
La formalisation d'un protocole PAAM
L'information des patientes sur la PAAM



Etat des lieux en maternité

FREINS:

- Nécessité d'imprimer le plan de soins dxcare => patient=>trace la prise médicamenteuse
- Outil informatique non adapté : nécessité d un commentaire à chaque délivrance/ traçabilité de la prise
- Délivrance d'un médicament où n'est pas indiqué DCI/ dosage/péremption/lot => pas de reconditionnement possible au CHU => sachet étiqueté / pharmacie ? Achat comprimés unitaires ?
- Sécuriser le pilulier : pose de mini coffre fort à l'essai => échec
- Pilulier sécurisé => demande faite aux appros



Autres OUTILS PAAM

- En Région : Pages [RSQR](#) et [OMÉDIT](#)
- En inter-régions: Les Outils du RésOMÉDIT

Webinaire Régional PAAM

Cynthia Choquet — 16 janvier 2023

Webinaire Régional sur la PAAM (Patient en Auto Administration de ses Médicaments)

Le Réseau Santé Qualité Risques et l'OMÉD en Auto Administration Médicamenteuse (i



Webinaire
PAAM (Patient en Auto-Administration de ses Médicaments)
Vendredi 20 janvier
De 13H00 à 14H30
03.20.55.90.80 www.rsqr-hdf.fr

Suite au webinaire « Patient en Auto-Administration Médicamenteuse » qui a eu lieu ce vendredi 20 janvier, vous trouverez ci-contre

le REPLAY

La présentation est disponible [ICI](#)



1er webinaire : Janvier 2023



Webinaire Patient en Auto-Administration Médicamenteuse

Le PAAM s'inscrit dans une politique institutionnelle de gestion des risques et de l'engagement du patient, qui agit à part entière dans la prise en charge médicamenteuse.



Foire à Questions Webinaire PAAM
HAUTS de FRANCE



Patient en Auto-Administration de ses Médicaments (PAAM)

HDF

Q 1 Au bout de combien de temps le dispositif PAAM doit être mis en place après l'entrée du patient en établissement de santé ?

Il n'existe pas de règle type pour le délai de mise en place. C'est l'organisation autour de l'évaluation du patient (qui ? par quel dispositif ? quel professionnel ?) qui donne le top départ du process. L'intégration du patient dans un PAAM se fait au moment opportun dans sa prise en charge. Aussi, le PAAM peut démarrer lors de son admission, en cours de séjour, et avant la sortie. Le PAAM s'adapte à la situation du patient et aux compétences du patient.

HDF

Q 2 Le patient PAAM dispose-t-il de médicaments pour la journée ou pour la semaine ?

Cela dépend à la fois du niveau de PAAM, du patient et de l'entrée dans la démarche PAAM de ce dernier. Il est possible de mettre en place une gradation : les premiers jours lui mettre à disposition 24h de traitement, puis 48h pour aboutir à une semaine de traitement.

ÉVÈNEMENTS

Webinaire Régional PAAM #Patient en Auto-Administration de ses médicaments – Retour sur 1 an d'accompagnement

Cynthia Choquet — 9 janvier 2024

L'OMÉDIT et la SRA des HAUTS de France vous invitent
au webinaire de restitution de l'accompagnement au déploiement du PAAM à
établissements de santé de la région

La date retenue : le 17 janvier 2024 de 12h à 13h30

2d webinaire : Janvier 2024
Un an après...



Structure
Régionale
d'Appui
RSQR Hauts-de-France

OMÉDIT
Hauts-de-France

DÉPLOYER LA DÉMARCHE PAAM – Expérimentation et Accompagnement en Région Hauts de France

Restitution régionale 17 JANVIER 2024



[ACCUEIL](#) > [MISSIONS SRA](#) > [PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE](#) > [LE PAAM \(PATIENT EN AUTO-ADMINISTRATION DE SES MÉDICAMENTS\)](#)



LE PAAM (PATIENT EN AUTO-ADMINISTRATION DE SES MÉDICAMENTS)

mise à jour le : 09/01/24

[Prise en charge médicamenteuse](#)

[PAAM](#)

[Auto-administration](#)

[Etablissement de santé](#)

[Hospitalisation](#)

[Médicament](#)

[Prescription](#)

[Prise en charge](#)

L'arrêté du 10 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 6 avril 2011 relatif au management de la qualité de la prise en charge médicamenteuse et aux médicaments dans les établissements de santé. Cet arrêté prévoit désormais la possibilité pour les patients hospitalisés de s'administrer eux-mêmes les médicaments prescrits au cours de l'hospitalisation, sous réserve d'une décision médicale favorable (cf. article 13, paragraphe « Administration » de l'arrêté du 6 avril 2011 modifié).

Pour aller plus loin :

- [le guide PAAM](#)
- [le lien vers le site HAS et ses documents complémentaires](#)

[REPLAY DU WEBINAIRE DU 20 JANVIER 2023](#)



SSP 2023

ADMINISTRATION

JE SÉCURISE L'ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS



SÉCURISATION DE L'ADMINISTRATION

- **Tryptique** : "Broyables Buvables : et si on échangeait sur nos pratiques"
- **Liste** : Médicaments écrasables et des gélules ouvrables
- **Vidéo** : "Mes médicaments, je les prends correctement !"
- **Grille d'entretien en Facile à Lire et à Comprendre (FALC)** : Interruption de tâche lors de l'administration des médicaments
- **Flyers / affiches** : "Interruption de tâche lors de l'administration des médicaments" de sensibilisation à destination des équipes et des usagers"
- **Serious Game** : Administration et préparation des injectables
- **Fiches** : "Bonnes pratiques d'administration des médicaments" (voies orale, cutanée, oculaire, ORL, pulmonaire et oxygénothérapie)
- **Bulletin d'alerte** : Vigilance concernant l'utilisation des dispositifs d'administration : pousse-seringue électrique et pompe
- **Fiche** : Bon usage des pompes PCA
- **Flyer** : Fer injectable et erreurs médicamenteuses



PATIENT EN AUTO-ADMINISTRATION DE SES MÉDICAMENTS (PAAM)

- **Kit** sur l'accompagnement du PAAM
- **Flyer** sur l'arbre décisionnel - niveau du PAAM
- **Flyer** sur le contrat d'observance du PAAM/ soignant
- **Flyer** sur le PAAM et les travaux du groupe de pairs régional
- **Grille d'audit** sur dispositif PAAM
- **Flyer** sur la grille d'évaluation du PAAM et enregistrement
- **Flyer** sur les orientations et macroprocessus du groupe de pairs régional
- **E-learning** PAAM
- **3 Infographies** PAAM
- **Vidéos d'introduction** au projet PAAM : patients / professionnels
- **Podcast** sur le PAAM avec retours d'expérience
- **Webinaire régional** : présentation accompagnement, informations et foire aux questions en Hauts-de-France
- **Flyer** : retours d'expérience PAAM en Nouvelle-Aquitaine

"FAIRE DES PATIENTS LES ACTEURS DE LEUR PROPRE SÉCURITÉ SUR LA PRISE EN CHARGE MÉDICAMENTEUSE ET SUR LES DISPOSITIFS MÉDICAUX"

Resomedit LE RESEAU DES OMÉDIT

SSP 2023

LE RESOMEDIT S'ENGAGE POUR LA SSP !

de leur propre sécurité du 20 au 24 novembre 2023

Consultez ici le tableau des différents outils à jour

Merci pour votre attention



Cynthia CHOQUET

Pharmacien

OMéDIT Hauts-de-France

T. 03 62 72 78 96 - 07 60 23 17 07

cynthia.choquet@ars.sante.fr

Noëlle VIDAL

Chargé de mission Paramédicale

Réseau Santé Qualité Risques Hauts-de-France

T. 03 22 08 82 78

nvidal@rsqr-hdf.com